

33^{ème} Tir de Saint-Martin 2026 – P25/50

Site internet : www.tir-saint-martin.com

HORAIRES DE TIR AU PISTOLET

Samedi 7 novembre 2026

09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Samedi 14 novembre 2026

09h00 – 12h00 / 13h30 – 16h00

PLACE DE TIR PISTOLET

MORMONT



PROGRAMME DES TIRS AU PISTOLET

P25 – Cible « Varmen »	ISSF 98
P50 – Cible « Saint-Martin »	B10
P50 – Cible Répartition	B10

Concours individuels
Roi du Tir de Saint-Martin catégorie pistolet
Cartes-couronnes FJT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

ROTH Pierre
La Rochette 11
2900 Porrentruy
Tél. 079 341 02 02
pierreroth61@gmail.com



Prescriptions générales pistolet

Prescriptions	La manifestation est soumise aux Règles du tir sportif (RTSP / 1.10.4020 f) - y compris les sept Règlements partiels ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives, dispositions d'exécution (DE) y relatives, de même qu'au catalogue des moyens auxiliaires. Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir. Elles sont affichées dans l'installation de tir et doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs.			
Définition du concours	Cette manifestation est un concours des sociétés selon l'art. 3 des RTSP/RC. Ce concours est soumis à l'obligation de la licence et aux taxes.			
Classes d'âge	Juniors	U17	10 – 16 ans	(nés en 2016 – 2010)
	Juniors	U21	17 – 20 ans	(nés en 2009 – 2006)
	Elite	E/S	21 – 59 ans	(nés en 2005 – 1967)
	Vétérans	V	60 – 69 ans	(nés en 1966 – 1957)
	Seniors-vétérans	SV	dès 70 ans	(nés en 1956 et plus âgés)
Droit de participation	Les tireurs doivent être en possession d'une licence de tir FST. Les tireurs U17 et U21 tirent sous la surveillance et responsabilité de leurs propres moniteurs. Chaque tireur ne peut participer qu'une seule fois aux différents concours.			
Munition	Seule la munition d'ordonnance distribuée par l'organisateur doit être utilisée. Les douilles restent en mains de l'organisateur.			
Contrôle des armes	Les pistolets doivent être extraits de leur valise ou étui uniquement sur le pas de tir. Pendant le contrôle des coups tirés et l'annonce des résultats de la passe, les armes doivent être déposées sur la tablette de tir, sans magasin, avec la culasse vide et ouverte. Lorsque le tir est terminé, un contrôle du retrait des cartouches / contrôle de décharge sera effectué.			
Proclamation des résultats	Aucune proclamation des résultats n'aura lieu. Les classements seront publiés dans les quatre semaines après le dernier jour de tir sur le site Internet.			
Responsabilité	L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets.			
Assurance	Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.			
Réclamations	Toutes les réclamations doivent être adressées au comité le jour même du tir. Le droit de recours auprès des organes juridictionnels de la FST reste réservé.			
Contact	Téléphone de l'installation de tir pendant les heures de tir : M. Frédéric Péchin 079 408 60 37			

Tir de Saint-Martin - Ajoie

Cornol, le 16.05.2026

Le Président
Jean-Pierre Pataoner

La cheffe de tir
Sylvie Girardin-Theurillat

Plan de tir vérifié et approuvé :

Préposé aux manifestations de la FJT
Oswald Mischler

Saignelégier, le 16.05.2026

Armes	Cat D : Pistolets à percussion annulaire (PPA) et Pistolets à percussion centrale (PPC) Cat E : Pistolets d'ordonnance (PO)
Cible	Vitesse ISSF 98 25m, zone d'évaluation 5-10
Programme de tir	1 série d'essai à 5 coups en 50 secondes, sans indication du temps 1 série à 5 coups en 50 secondes, sans indication du temps 1 série à 5 coups en 40 secondes, sans indication du temps 1 série à 5 coups en 30 secondes, sans indication du temps
Frais de participation	CHF 20.00, sans munition La munition d'ordonnance sera vendue sur place.

Distinctions :		<u>E/S</u>	<u>U21/V</u>	<u>U17/SV</u>
Cat. D		139	136	133
Cat. E	Pistolets ordonnance (PO)	133	130	127

Distinctions**P25/P50**

Un résultat de distinction : Carte couronne à chf. 8.00

Deux résultats de distinction : Carte couronne à ch. 12.00



Cible Saint-Martin B10

P50

Armes	Cat D : Pistolets à percussion annulaire (PPA) et Pistolets à percussion centrale (PPC) Cat E : Pistolets d'ordonnance (PO)
Cible	B10, 1m
Programme de tir	2 coups d'essai 10 coups, CPC.
Frais de participation	CHF 20.00, sans munition La munition d'ordonnance sera vendue sur place.

Distinctions :		E/S	U21/V	U17/SV
Cat. D		88	86	85
Cat. E	Pistolets ordonnance (PO)	85	83	82

Distinctions

P25/P50

Un résultat de distinction : Carte couronne à chf. 8.00

Deux résultats de distinction : Carte couronne à ch. 12.00

Répartition

P50

Cible	B10, 1m
Programme de tir	Les 5 derniers coups de la cible « Saint-Martin ».
Frais de participation	CHF 8.00 à payer avant le début des tirs

Répartition immédiate

50 points	CHF 50.00
49 points	CHF 35.00
48 points	CHF 20.00
47 points	CHF 12.00
46 points	CHF 8.00
45 points	CHF 5.00

Les prix doivent être retirés durant la manifestation, sinon ils deviennent caducs et restent acquis à l'organisateur.

Distinctions Aucune

Dotation Si la répartition immédiate n'atteint pas au moins les 60 % des finances des passes, le montant de la différence sera alors attribué à la promotion des juniors au sein de la société de Tir Porrentruy – La Campagne.

Concours Roi du Tir au Pistolet

P25/P50

C'est l'addition des trois passes qui déterminera le vainqueur. En cas d'égalité, les coups profonds puis l'âge détermineront le vainqueur.